



CHAPITRE II

Administration de Crozat

1712-1718

Monopole ruineux pour le commerce de la Louisiane.—Vaines tentatives pour ouvrir des relations commerciales avec le Mexique.—Etat lamentable de la colonie en 1713.—Lettre de Bienville à Longueil.—Guerre des sauvages contre les Anglais de la Caroline.—Paix avec les Alibamons.—Le fort Toulouse.—Eloge de Bienville par Duclos.—Aveuglement de Cadillac.—Fertilité et produits de la Louisiane.—Dissensions entre les chefs de la colonie.—Premier voyage de Juchereau de Saint-Denis au Mexique.—Cadillac aux Illinois, sa crédulité.—Bienville, par son habilité, nous conserve l'amitié des Chactas.—Français massacrés par Natchez.—Expédition de Bienville contre eux.—Le père Davion.—Le deuxième voyage de Saint-Denis et son retour.—De l'Espinay gouverneur et Hubert commissaire ordonnateur.—Crozat remet l'administration de la Louisiane au roi.

1712



ANTOINE Crozat était conseiller secrétaire de la maison et couronne de France au département des finances. Le monopole qu'il avait demandé lui fut accordé par lettres patentes du 14 septembre à Fontainebleau, enregistrées dix jours après par le parlement. Elles forment un document très élaboré que Le Page du Pratz reproduit tout au long dans son premier tome. Le gouvernement de la Louisiane restait subordonné à celui du Canada. Il s'étendait jusqu'au Michigan. Crozat s'associa Lamothe Cadillac qui avait été nommé gouverneur, en remplacement de M. de Muys, et eut soin de l'intéresser dans l'entreprise en lui assurant une part dans les profits qu'il comptait faire. Duclos fut nommé commissaire ordonnateur à la place de Diron d'Artaguette.